AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0141
FR0000034894-FS0035

13 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GAUMONT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 janvier 2016, la société par actions simplifiée Ciné Par[1] (30 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuily-sur-Seine) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 janvier 2016, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société GAUMONT et détenir 2 764 628 actions GAUMONT représentant 5 288 800 droits de vote, soit 64,66% du capital et 70,90% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société GAUMONT.

[1] Contrôlée par M. Nicolas Seydoux.
[2] Sur la base d'un capital composé de 4 275 958 actions représentant 7 459 888 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.